

---

Adresse de la société populaire de Vouvray (Indre-et-Loire) qui dénonce la conduite de plusieurs propriétaires qui plantent des vignes dans des terres à grains, lors de la séance du 6 pluviôse an II (25 janvier 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse de la société populaire de Vouvray (Indre-et-Loire) qui dénonce la conduite de plusieurs propriétaires qui plantent des vignes dans des terres à grains, lors de la séance du 6 pluviôse an II (25 janvier 1794). In: Tome LXXXIII - Du 16 nivôse au 8 pluviôse An II (5 au 27 janvier 1794) pp. 628-629;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1961\\_num\\_83\\_1\\_36843\\_t2\\_0628\\_0000\\_15](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1961_num_83_1_36843_t2_0628_0000_15)

---

Fichier pdf généré le 15/05/2023

## 25

Les administrateurs du district de Vervins, dans leur adresse du 2 pluviôse à la Convention, s'expriment ainsi : L'état ci-joint vous prouvera que si nous n'avons pas le talent de faire de belles phrases, au moins nous savons agir... Aussi actifs que patriotes, aucun sacrifice ne coûte aux administrés du district de Vervins. Sur une simple invitation des administrateurs, 4972 chemises, 243 paires de souliers, 159 paires de bas et autres effets ont été déposés entre nos mains, en moins d'un mois. Les dépouilles des églises ont produit, dans ce district, 1,455 marcs d'argent, dont 1,079 sont actuellement en route pour la monnaie; le reste va suivre avec 152 cloches : la chute des cloches entraîne la démission des prêtres. Nos contingents en foin et paille pour l'armée sont triplés; celui en avoine est complété. L'état des communes qui ont fait des dons est joint à l'adresse, que les administrateurs terminent ainsi : Nous ne vous invitons pas à rester à votre poste; le salut de la chose publique vous en fait une loi (1).

Mention honorable, insertion au bulletin (2), renvoi au comité des marchés.

## 26

La municipalité provisoire du Havre-Marat annonce à la Convention que le citoyen Néel, chapelier, de sa commune, fait don à la Patrie de deux lettres de maîtrise, actuellement entre les mains du citoyen Gilbert, rue de Thionville, n° 1445; et que le conseil-général de cette commune a délibéré le versement de la somme de 3,225 liv. en numéraire portant l'effigie du tyran, pour y être convertie en assignats républicains (3).

Mention honorable, insertion au bulletin (4), renvoi au comité de liquidation.

## 27

Les représentants du Peuple Bourbotte et Turreau, délégués près les armées réunies de l'Ouest et des côtes de Brest, adressent à la Convention 400 marcs d'argenterie trouvés dans les ruines du fameux château de Lescure : elle formoit la vaisselle plate de ce chef de la ci-devant armée catholique : passée au creuset national elle sera utile à la République. Nos troupes, ajoutent-ils immolent aux mânes de nos frères les restes épars de cette exécrationnée armée formée de quelques nobles et prêtres. Ils terminent leur lettre par demander leur rappel au sein de la Convention nationale (5).

(1) P.V., XXX, 121. Mention ou extraits dans M.U., XXXVI, 104; J. Sablier, n° 1099; J. Fr., n° 489; C. Eg., n° 526; J. univ., p. 1526.

(2) B<sup>in</sup>, 6 pluv. (suppl<sup>1</sup>).

(3) P.V., XXX, 121.

(4) B<sup>in</sup>, 6 pluv.

(5) P.V., XXX, 122. Mention ou extraits dans J. Perlet, p. 449; M.U., XXXVI, 109; J. Mont., p. 589; Batave, p. 1388; J. Sablier, n° 1099; J. Fr., n° 489; Rép., p. 145; J. Paris, n° 391; Abrév. univ., n° 391; Ann. patr., p. 1750.

Insertion au bulletin (1), et renvoi au comité de salut public.

[Saumur, 3 pluv. II] (2)

« Citoyens-collègues,

Nous vous adressons par la diligence 400 marcs d'argenterie : ils ont été trouvés dans les ruines du fameux château de Lescure; ils composoient la vaisselle plate de ce chef de la ci-devant armée catholique : passée et purifiée au creuset national, elle sera au moins utile à la République.

Nos troupes immolent aux mânes de nos frères les restes épars de cette exécrationnée armée : ils ne sont composés que de quelques prêtres et nobles. Scélérats et lâches par caractère, ils veulent encore se soustraire à une mort inévitable; ils la reçoivent à chaque pas : elle est le bien foible châtiment de leurs forfaits. Qu'il nous soit permis un instant, citoyens-collègues, de vous parler de nous. Les importantes occupations du comité de salut public l'auront sans doute empêché de mettre sous vos yeux le vœu que nous lui exprimions : nous lui avons écrit que la destruction des brigands entraîneroit nécessairement la fin de notre mission; que cinq représentans près l'armée de l'Ouest devenoient inutiles, et que ceux qui, depuis près de dix mois, s'étoient fait un devoir sacré de partager ses dangers et ses fatigues, pouvoient espérer que la Convention nationale leur permettroit de rentrer dans son sein. Il est un terme, citoyens-collègues, aux forces humaines : les nôtres, pour l'instant, sont épuisées; et, quand bien même vous jugeriez convenable de prolonger notre mission, elles ne pourroient seconder notre amour pour la République, et notre zèle ardent à la servir.

Pesez dans votre sagesse la légitimité de notre demande ».

BOURBOTTE, TURREAU.

## 28

La société populaire de Vouvray, district de Tour, département d'Indre et Loire, félicite la Convention sur ses travaux, et l'invite à ne point abandonner son poste.

Elle dénonce un abus qui se commet dans son canton par plusieurs propriétaires qui plantent en vigne des terres très-propres à produire des grains : elle demande une loi qui prohibe ces plantations et ordonne que les terres propres à produire des grains, et plantées en vignes depuis six ans, soient rendues à leur première culture (3).

Insertion au bulletin (4), renvoyé au comité d'agriculture.

[Vouvray, 28 niv. II. A la Conv.] (5)

« Citoyens, en adhérant à tous les décrets que vous avez rendus et particulièrement (à) tous ceux depuis le 31 mai, c'est par eux que vous

(1) B<sup>in</sup>, 6 pluv.

(2) Débats, n° 493, p. 75; Mon., XIX, 308; F. S. P., n° 207. Analyse dans AULARD, Recueil des Actes..., X, 385.

(3) Mention dans J. Sablier, n° 1099; J. univ., p. 1526; J. Fr., n° 489.

(4) B<sup>in</sup>, 6 pluv. (suppl<sup>1</sup>).

(5) F<sup>10</sup> 285.

avez abattu l'hydre du despotisme, c'est par eux que vous nous avez rendus libres et nous faire (avez fait) jouir du bonheur attaché à l'égalité afin de le conserver ce bonheur. Nous vous prions de ne point abandonner votre poste. La tâche est pénible, mais votre courage est grand. Les abus, les préjugés, tout semble disparaître devant vous, mais citoyens, il est encore une branche où la Convention, martiera (malgré ?) ses nombreux travaux n'a pu encore proposer que des moyens palliatifs aux maux incalculables dont nous sommes menacés. C'est des subsistances que nous voulons vous parler. Habitant dans une campagne, Vouvray grand vignoble, nous (nous) ressentirons les premiers du malheur de la famine prête à nous dévorer; ajoutez à notre pays vignoble, il n'est pas cueilli du grain pour nourrir notre commune trois mois. La population de deux mille deux cents et quelques individus se trouvant depuis plus de deux mois obligée d'avoir recours aux marchés voisins; que eux-mêmes ne sont point, ou bien peu approvisionnés; gémissant et partie de nous succombant sous le point (sic) de la disette la plus complète, nous voyons encore nos frères nos semblables, préférer, par une ambition démesurée de leurs intérêts personnels au bien général en dénaturant et en formant des bonnes terres en mauvaise vigne. Vous seuls, Dignes représentants, pouvez arrêter les abus en décrétant que tout propriétaire ne pourra désormais planter aucune vigne dans les terres (ensemencées) habituellement, en semant en grains toutes celles qui seroient susceptibles d'être arrachées. Vous pouvez ordonner que les vignes plantées depuis 3 à 6 ans, et qui ne seroient pas en valeur, seraient arrachées, et de suite ensemencées. Par ces moyens, vous pourrez à l'avenir prévenir les maux qui ne manqueront pas d'arriver si vous laissez toujours agir le riche qui ne pense qu'à l'accroissement de sa fortune aux dépens même de la vie de ses frères. C'est en détruisant ces abus que vous ferez triompher la liberté et l'égalité et assurerez à jamais notre liberté. »

L. SERRAUX, MIZIEUX (*présid.*), FOUASSIER (*secr.*), MAUGEANT, AUBERT.

## 29

Les maire et officiers municipaux de Tournon adressent à la Convention, par l'entremise du citoyen Gleizal, député, 83 marcs 6 onces 2 gros d'argenterie ou galons, provenant des églises qui ont fait place au temple de la Raison. En présentant cette offrande, ils assurent qu'ils ne sont animés que du sentiment de soutenir la République (1).

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Tournon, 24 niv. II] (3)

« Citoyen président,

Nous adressons au citoyen Gleizal, notre représentant, 83 marcs 6 onces 2 gros d'argenterie ou galons provenant des églises qui restaient ouvertes dans cette commune où il n'y a plus d'au-

(1) P.V., XXX, 122. Mention dans *M.U.*, XXXVI, 104; *J. Sablier*, n° 1099; *J. univ.*, p. 1526.

(2) B<sup>in</sup>, 6 pluv. (suppl<sup>t</sup>).

(3) C 290, pl. 916, p. 18.

tre temple que celui de la Raison. En faisant agréer cette offrande à la Convention nationale, assurez-la que nous n'avons qu'un vœu, qu'un sentiment: celui de concourir par tous les moyens qui seront à notre pouvoir au soutien de la République. S. et F. ».

DEBESSE (*maire*), DUMOLARD (*off. mun.*), QUIOT (*off. mun.*), BERGERON (*agent nat.*), BONNECAZE (*secrét.-greffier*) [et 3 autres signatures].

## 30

La société républicaine de Digoin-sur-Loire, district de Charolles, département de Saône-et-Loire, témoigne avec énergie combien elle est satisfaite des travaux de la Convention. Vous avez, lui dit-elle, rendu la République impérissable; votre nom ne périra jamais. O ! toi, sainte Montagne ! continue à lancer du haut de ton rocher inébranlable cette lumière vive qui pénètre l'âme de toutes les vertus républicaines; et enflammés du même courage qui t'anime, compte sur notre invincible intrépidité. Cette société instruite des besoins de nos braves défenseurs aux armées du Rhin et de la Moselle, a ouvert une souscription qui, dans leur canton, composé de cinq petites communes, a produit 415 chemises, 172 paires de bas, 15 habits, 28 gilets ou vestes, 20 culottes, 50 paires de guêtres, 36 paires de souliers, 8 draps, des bandes et charpie, qu'elle a fait passer, le 23 nivôse, au citoyen Baudot, représentant du Peuple près les armées (1).

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

## 31

Le citoyen Dieudonné, président du tribunal criminel du département des Vosges, fait remise à la nation de la somme de 800 liv. sur son traitement annuel, tant que durera la guerre (3).

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

[Mirecourt, 30 niv. II; au repr. Perrin] (5)

« Citoyen,

Lorsque la Patrie est attaquée de toutes parts par des ennemis féroces qui s'efforcent de la déchirer, il n'est aucun citoyen qui ne doive la secourir de tous ses moyens, et celui qui ne peut la défendre de ses bras doit le faire par tous les autres moyens qui sont en son pouvoir.

La loi m'accorde comme président du tribunal criminel du département des Vosges un traitement annuel de 3 600 l. : je déclare que tant que la guerre durera, je réduis ce traitement à 2 800 l. et que j'abandonne avec un vrai plaisir le surplus pour les frais de la guerre. Je te prie, citoyen, de présenter à la Convention nationale cette of-

(1) P.V., XXX, 123. Mention dans *M.U.*, XXXVI, 136.

(2) B<sup>in</sup>, 6 pluv. (suppl<sup>t</sup>).

(3) P.V., XXX, 123. Minute du P.V. (C 290, pl. 916, p. 15). Mention dans *M.U.*, XXXVI, 108; *J. Sablier*, n° 1099; *Ann. patr.*, p. 1750.

(4) B<sup>in</sup>, 6 pluv.

(5) C 290, pl. 916, p. 15.